



**Collectif national citoyen
AVA (Abolissons la Vénerie Aujourd'hui)**

Reçu CLT / CIH / ITH

Le

13 AOUT 2019

N°

0448

**UNESCO - Entité du patrimoine vivant
(CLT/LHE)
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07
À l'attention du Comité de sélection**

**Objet : candidature pour la liste représentative du cycle 2020 – dossier 1581
Envoi par courrier et mail en date du 12 août 2019**

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de sélection,

En tant que collectif engagé pour l'abolition de la vénerie en France, nous tenons à vous faire part de notre inquiétude concernant le dossier multinational 1581, "L'art musical des sonneurs de trompe : une technique instrumentale liée au chant, à la maîtrise du souffle, au vibrato, à la résonance des lieux et à la convivialité".

Ce dossier est en effet porté par plusieurs pays, la Belgique, le Luxembourg, l'Italie et la France. Alors que les deux premiers pays soumissionnaires cités insistent dans leur document de candidature sur le fait que la chasse à courre est interdite sur leur territoire, vous n'êtes pas sans savoir que la vénerie est encore pratiquée en France, non sans une opposition grandissante des citoyens français (82% des français sont opposés à la chasse à courre selon un sondage IPSOS/ONE VOICE de 2018).

Bien évidemment, et comme cela a été mentionné dans le dossier de candidature, la pratique musicale de la trompe de chasse, bien que tirant ses origines des chasses royales, n'est plus une pratique exclusivement réservée aux veneurs. Cependant, renier à la pratique des sonneurs de trompe le caractère intrinsèquement lié à la vénerie serait trompeur.

Vènerie et trompe de chasse étant depuis toujours indissociables, la Société de Vénerie et la FITF avaient d'ailleurs noué un partenariat en 2016 pour renforcer leurs liens et organiser plusieurs événements communs, dont une Journée Nationale de la Trompe de Chasse qui s'est déroulée le 30 avril 2016. → [annexes 1 et 2](#)

Pourquoi donc le dossier de candidature qui vous a été remis ne fait alors pas mention de la chasse à courre (ou uniquement de façon historique) ?

Si l'on en croit les échanges qui ont été faits entre la Fédération Internationale des Trompes de France (porteuse du dossier pour la France) et la Société de Vénerie, cette volonté d'écarter la vénerie dans ce dossier ne serait qu'une tactique, puisque selon Philippe Dulac, dans la revue Vénerie n°213, et dans son édito en ligne sur le site venerie.org, "L'Unesco voyant la chasse d'un mauvais œil, la F.I.T.F suggère de concentrer l'attention sur l'art musical des sonneurs de trompe et préconise de s'abstenir de faire toute référence à la vénerie moderne dans le dossier de candidature". → [annexe 3](#)

Cette décision prise par la FITF était d'ailleurs clairement énoncée dans la lettre d'orientation émise par le comité culturel de la Fédération, comme nous en informe Hubert Heinrich, président et membre fondateur de l'Institut Hubert Heinrich de Musiques de Trompe, dans sa lettre de "mise au point" concernant cette consigne de la FITF. → [annexe 4](#)

Vous comprendrez donc que cette "tactique", puisqu'il s'agit bien de cela, a fait éclater un mécontentement ferme de la part des chasseurs à courre et de leurs partisans, tant et si bien que certains élus politiques, à l'instar de Jean-Noël Cardoux, Sénateur du Loiret et grand défenseur de la vénerie, ont tout simplement refusé de rédiger une lettre de recommandation en appui au dossier mené par la FITF, lettre de soutien demandée par Antoine de la Rochefoucauld, président de la Fédération. → [annexe 5](#)

Contre toute attente, nous, collectif de citoyens français engagés contre la chasse à courre, nous ne pouvons que souscrire au constat établi par la Société de Vénerie. D'autant plus que, dans une volonté d'apaisement entre les deux partis que sont la Société de Vénerie et la Fédération Internationale des Trompes de France, nous sommes témoins d'un rapprochement évident : plusieurs événements mêlant trompe et vénerie sont organisés depuis plusieurs mois, et nous pensons que cette collaboration va s'intensifier puisque le dossier est désormais déposé auprès de vos instances, et "quasiment" finalisé. Cela sans compter les nombreuses fêtes de la chasse auxquelles participent la FITF et ses instances régionales. → [annexe 6](#)

Mr Antoine de la Rochefoucauld, Président de la FITF, ne s'est d'ailleurs jamais caché d'être un proche du monde de la vénerie, bien qu'étant "modérément chasseur", puisque la famille La Rochefoucauld est historiquement liée à la vénerie et à la chasse à courre en forêt d'Orléans. Il a d'ailleurs rédigé un communiqué sous forme de "Note d'information à destination des veneurs" pour rassurer ses derniers concernant la tournure du dossier : il parle d'ailleurs d'une erreur de "traduction", d'un "manque de temps et de concertation" ! Tout en s'excusant auprès des veneurs pour ces erreurs, il conclut cette note par un rappel évident sur le fait que la vénerie est, et restera toujours, un élément essentiel dans la pratique de la trompe de chasse. → [annexe 7](#)

Le Président de la FITF s'est d'ailleurs tout récemment fendu d'un nouveau communiqué pour faire valoir son droit de réponse dans le magazine "Plaisirs de Chasse", et dans lequel il rappelle, encore une fois, la présence conséquente de la vénerie dans les manifestations organisées par la Fédération. → [annexe 8](#)

Luc Avot, que l'on retrouve comme signataire d'une des lettres de soutien du dossier de candidature, était jusqu'en 2017 membre du Comité Unesco de la FITF : c'est en cette qualité qu'il a d'ailleurs donné une interview à la Société de Vénerie, visible sur la chaîne Youtube Vénerie TV, où il loue tous les avantages d'une collaboration entre les deux entités, et rappelle les liens évidents entre la trompe et la chasse à courre. → [annexe 9](#)

On retrouve d'ailleurs une volonté clairement assumée chez certains administrateurs de la FITF de pérenniser ce lien entre les deux pratiques : c'est ainsi qu'au sein de son nouveau conseil d'administration, certains élus, tel Enguerrand Couvent souhaitent voir cette collaboration se mettre en oeuvre, alors qu'elle était en sommeil durant le dépôt du dossier. Ce dernier organise d'ailleurs des événements fédérateurs, comme la prochaine journée "Trompe et Vénerie" du 17 août 2019 en Côte d'Or, événement annoncé dans l'agenda de la FITF.

→ [annexe 10](#)

Romain Renard, un autre administrateur de la FITF, sonneur et veneur, tente également dans cette même optique de rassurer les chasseurs à courre sur les réseaux sociaux : lors de ces échanges il rappelle d'ailleurs que, de fait, la trompe et la vénerie sont indissociables, et que cette dernière est bien représentée dans les différents événements organisés par la FITF. → [annexe 11](#)

Nous nous permettons donc de vous adresser ce courrier afin de souligner le lien entre la société de vénerie et les sonneurs de trompes en France, et de porter ces éléments à votre connaissance lors de votre étude du dossier. Dans les différents courriers envoyés par les parties, la stratégie semble explicite : la FITF souhaite faire entrer le monde de la vénerie dans la culture mondiale par le biais de ce dossier.

Cela n'est pas acceptable en France puisque la vénerie est toujours pratiquée malgré l'opposition massive des citoyens et citoyennes. Notre collectif ne fait que porter leurs revendications et s'oppose à la tentative de dédramatiser cette pratique anachronique. La trompe peut exister sans chasse, et nous soutiendrons alors chaleureusement cet art lorsque la vénerie sera interdite en France. Les autres pays signataires du dossier ont d'ailleurs fait de l'interdiction de cette pratique un atout dans leur candidature.

A l'heure où les violences des veneurs dans les forêts de France se font de plus en plus forte contre les citoyens en faveur du respect du vivant, l'inscription au patrimoine mondial de la trompe de chasse irait à l'encontre même des valeurs de l'UNESCO.

Nous ne faisons pas le procès des sonneurs de trompes, mais nous ne pouvons fermer les yeux sur les liens entre cette pratique et le milieu de la chasse à courre, tout comme nous invitons, par cette lettre, le comité de sélection à bien mesurer la portée que cette inscription pourrait représenter.

Nous espérons que notre message sera pris en compte, et nos arguments retenus avec intérêt. Nous vous remercions par avance, et dans la mesure du possible, de bien vouloir nous tenir au courant de l'avancée du dossier faisant l'objet de notre requête, via notre adresse mail que vous trouverez ci-dessous.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Charlotte
Pour le collectif AVA
contact@ava-france.org

La FITF et Société de Vènerie : Un partenariat ambitieux !

le 3 février 2016

Vènerie et trompe de chasse sont depuis toujours indissociables, et ce quand bien même l'instrument a depuis longtemps enrichi son répertoire comme sa technicité bien au-delà de la musique de chasse. C'est du reste ce qui lui a permis d'être inscrite au patrimoine culturel immatériel de la France, ce dont les veneurs non seulement se réjouissent, mais s'enorgueillissent.

Reste que ces « chemins parallèles » ont parfois créé de la distance, voire des incompréhensions entre nos deux structures, et il importait d'y mettre un terme !

C'est dans cet esprit que lors d'une rencontre récente entre les dirigeants de la FITF et ceux de la Société de Vènerie, un programme d'actions conjointes a été élaboré qui verra nos deux structures appelées plus que jamais à joindre leurs forces.

Plusieurs projets ont ainsi été identifiés :

Création d'une rubrique dédiée à la trompe de chasse dans la Lettre des Amis. Celle-ci sera gérée par la FITF. Cette newsletter électronique trimestrielle est éditée par la Société de Vènerie depuis 5 ans, elle est adressée à plus de 30.000 inscrits. La FITF pourra désormais en faire bénéficier ses adhérents en l'adressant à son propre fichier.

Organisation commune de la « journée trompe de chasse » le 30 Avril 2016 à travers 12 sites actuellement en cours de recensement. Tous les sonneurs et veneurs seront conviés à se rassembler autour de cette rencontre conviviale et amicale.

Contribution de la FITF à la mise en ligne d'archives musicales (partitions et enregistrements) sur le site Internet actuellement en construction, appelé « Mémoire des Equipages »

Proposition de la FITF qu'un jury mixte composé de veneurs et sonneurs juge désormais les épreuves liées à la vènerie lors du concours fédéral prochain (Louvière et trompe à cheval). Les représentants de la Société de Vènerie et de la FITF sont heureux de cette nouvelle synergie. Celle-ci a été rendue possible par la volonté affichée des uns et des autres de resserrer leurs liens pour un plus grand rayonnement de la vènerie et de la trompe !

Société de vènerie : Site :
<http://www.venerie.org/>

Site : <http://www.fitf.org/fr>

Consultable sur :

www.chassons.com/venerie/fitf-et-societe-de-venerie-un-partenariat-ambitieux/63992/

JOURNÉES NATIONALES
DE LA TROMPE DE CHASSE

LES 29 & 30 AVRIL 2016



12 sites vous accueillent partout en France !

Promouvoir l'utilisation de la trompe à la chasse, mettre en avant le ton de vènerie et partager l'amour de l'instrument entre veneurs et sonneurs, le tout dans une ambiance informelle et conviviale, telle est l'ambition de cette journée initiée par la Société de Vènerie et la Fédération Internationale des Trompes de France.

Consultable sur :
www.venerie.org/wp-content/uploads/2017/06/jt_2017.pdf



Comment renier les origines de la trompe de chasse au nom du politiquement correct ?

Par Philippe Dulac



21/12/2018

La Fédération Internationale des Trompes de France ambitionne de faire inscrire la trompe de chasse au patrimoine immatériel de l'humanité. L'Unesco voyant la chasse d'un mauvais œil, la F.I.T.F suggère de concentrer l'attention sur *l'art musical des sonneurs de trompe* et préconise de *s'abstenir de faire toute référence à la vénérie moderne* dans le dossier de candidature.

La trompe de chasse est, depuis très longtemps, un instrument à deux fins. Il ne faut oublier ni l'une, la chasse, ni l'autre, la musique. Au commencement, la trompe est née de la chasse et pour la chasse. Le point est historiquement incontestable. Mais dans le même temps, les qualités de l'instrument qui permettaient à la trompe de dépasser le strict besoin cynégétique, ont été exploitées dans un but proprement musical. Depuis, les ressources musicales de l'instrument n'ont pas cessé d'être cultivées pour elles-mêmes, en dehors de la chasse.

Il faut donc se rendre à l'évidence : la trompe est le valot de deux maîtres. Que l'un des deux veuille en avoir l'exclusivité serait contraire à cette évidence. Que les veneurs revendiquent un droit de paternité est conforme à l'histoire. Sans la vénérie, la trompe n'aurait jamais existé. Mais il n'est pas moins vrai que les développements musicaux de la trompe l'ont, depuis longtemps, entraînée vers des rivages qui ne sont plus seulement ceux du laisser-courre. La sagesse est donc de reconnaître cette dualité - et pas de tenter d'occulter l'une des deux postulations de l'instrument pour ne laisser apparaître que l'autre.

Il faudrait donc faire oublier que la trompe a un lien avec la vénérie ? On croit rêver. Où donc la manipulation des faits va-t-elle s'égarer ? À quelles extrémités le sectarisme conduit-il ? Faudra-t-il un jour, pour respecter les exigences du politiquement correct, avoir deux organisations différentes afin de célébrer la beauté de la trompe ? Une dédiée à la trompe de chasse, l'autre à la trompe musicale ? La première interdirait-elle de faire écouter les merveilles que donnent à entendre les grands ensembles ? La seconde s'opposerait-elle à ce qu'on sonne dans les concours toute fanfare ayant un lien avec la chasse ? Tout cela est totalement absurde. Il n'y a pas besoin d'être champion de trompe, ni maître d'équipage, ni musicologue, ni historien de la vénérie pour s'en convaincre.

Hubert Heinrich qui pourrait à bon droit être considéré comme le plus brillant représentant de la trompe musicale à notre époque a écrit *une mise au point* extrêmement sévère sur la « lettre d'orientation » émise par le Comité culturel de la F.I.T.F qui suggère de concentrer l'attention sur « l'art musical des sonneurs de trompe » et préconise de « s'abstenir de faire toute référence à la vénérie moderne » dans le dossier de candidature destiné à l'Unesco.

De grâce, ne confondons pas contrebande et habileté. La trompe a été, est, et restera alliée à la chasse.

Les politiques ont également été sollicités par la F.I.T.F. Voici la réponse du Sénat : [Télécharger le courrier](#)

Consultable sur :

www.venerie.org/renier-origines-de-trompe-de-chasse-nom-politiquement-correct/

→ annexe 4

Quand bien même nous sonnons différents styles, je prétends qu'il s'agit de notre musique à nous, (Musique cependant) pour des chasseurs ou non avec un instrument basique. Ce dernier a subi des transformations dans l'histoire et simultanément il a perdu de son ampleur à l'orchestre au même titre que les autres cors naturel et a fini par tomber en désuétude.

Si la vènerie Française n'avait pas su accaparer l'instrument naturel d'origine pour des expressions musicales, il faut le dire, très restreintes (pour la communication à cheval) on ne parlerait même pas du sonneur de trompe. La vènerie me semble totalement inséparable de la percée dans le temps de notre instrument.

Consultable en intégralité sur :

www.venerie.org/wp-content/uploads/2018/12/analyse-hubert-heinrich.pdf

→ annexe 5

Comment occulter que tous les Présidents de la FITF étaient veneurs, et que tous les Présidents de la Société de Vènerie sonneurs ?

Au moment où le monde de la chasse, la vènerie en particulier, doit faire face à des attaques sans précédent de la part de ses détracteurs et du mouvement végan, je peine à comprendre que la FITF, au nom du politiquement correct et dans une démarche de prestige, rejette une partie de ce qu'est la trompe de chasse : la traduction d'une culture cynégétique que l'on ne retrouve dans aucun autre pays du monde. Si l'UNESCO était objective c'est ce qu'elle devrait reconnaître.

Vous comprendrez donc que je ne puisse souscrire à une telle démarche. Au demeurant dans un tel contexte, je serais bien incapable de rédiger quoi que ce soit.

Avec mes regrets, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher ami, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean-Noël CARDOUX

Copie à :

- Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat
- Monsieur Antoine de la Rochefoucauld, président de la FITF
- Monsieur Willy Schraen, Président de la FNC
- Monsieur Pierre de Rouaille, Président de la Société de Vènerie

Consultable en intégralité sur :

www.venerie.org/wp-content/uploads/2018/12/unesco_jn-cardoux.pdf

JOURNEE TROMPE ET VENERIE
Samedi 17 août 2019
en Côte d'Or – Forêt domaniale de Borne
Ruffey les Beaune 21200

L'Equipage du Vieux Chêne organise une rencontre « Trompe et Vénérie » au cœur de la forêt domaniale de Borne le samedi 17 août 2019, pour partager un moment de convivialité entre passionnés. Une dizaine de moniteurs seront présents pour vous accompagner selon votre niveau.

Programme de la journée :

8h30 : Accueil des sonneurs et accompagnants pour un café de bienvenue, à la maison forestière de Mathias, sur la commune de Ruffey les Beaune (21200)

9h : Répartition des sonneurs en petits groupes de niveaux et 1^{er} cours de trompe

10h30 : 2^{ème} cours de trompe

12h-13h30 : Apéritif et repas chaud servis sur place

13h30 : 3^{ème} cours de trompe

15h : Cours au choix : chant, seconde, trompe de vénerie ou trompe à cheval

17h : Rassemblement de tous les sonneurs pour quelques fanfares

18h : Verre de l'amitié pour clôturer cette belle journée avec tous les participants

Contact : Enguerrand COUVENT 06-16-33-07-72 ou ecouvent@hotmail.com



ACCUEIL

FITF

ACTUALITÉS

AGENDA

BOUTIQUE

CONNEXION

CONTACT



19


Mars

Journée trompe et vénerie en Loir-et-Cher (41)

QUAND : 6 avril 2019 @ 9h30

OÙ : Gièvres puis Neuvy

CONTACT :  Marion MATHIEU

 06 82 58 62 60

 Courriel



AUTRES EVÉNEMENTS



région centre

 Calendrier

 Ajouter au Calendrier



Journée "Trompe et vénerie" en Loir-et-Cher, le 06 avril 2019.

Au programme :

Rendez vous à 9h30 au Chenil du Chêne Rond à Gièvres

10h00 à 11h00 : Visite du Chenil par le Maître d'équipage Vincent ROUSSEAU

11h00 à 11h30 : Coups de trompe au Chenil

11h30 : départ pour le pique nique partagé chez Mr et Mme Frédéric Herbet, Domaine de la boue à Neuvy

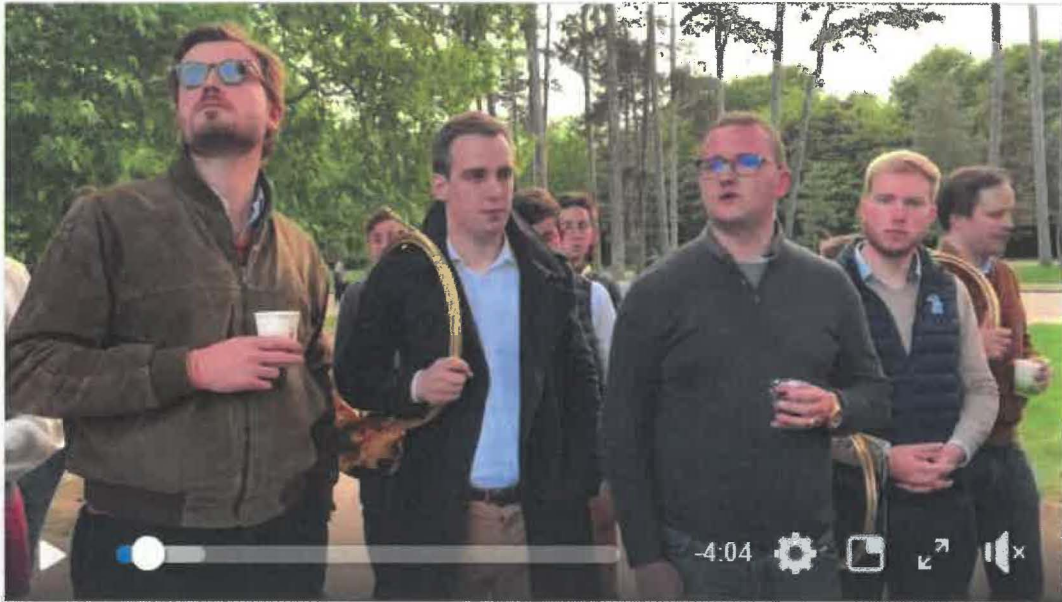
12h30 : pique nique

14h00 : formation de groupes et travail de la trompe

16h30 : concours amical

Ouvert à tous - gratuit

Renseignements et inscriptions : Marion MATHIEU – 06 82 58 62 60 ou marion.mathieu41@gmail.com



17 511 vues

La chasse à courre
12 juin

 **J'aime la Page**

Depuis bientôt 3 ans, sous l'impulsion de la délégation francilienne de l'Association des Jeunes Veneurs, une cinquantaine de passionnés de chasse et/ou de musique se retrouvent tous les lundis soirs sous le pont d'Iéna pour s'initier ou se perfectionner à la trompe de chasse. Soucieux de faire connaître ces rencontres hebdomadaires à tous les veneurs, d'Ile-de-France et d'ailleurs, ainsi qu'à leurs amis, elle a organisé au lendemain de la manifestation Nature et Vènerie en Fête un grand pique-nique. Le champion International Nicolas Dromer, Délégué régional de la FITF - Fédération internationale des Trompes de France était présent et a rappelé le lien indéfectible entre l'instrument et la chasse à courre ! Retour en images sur cette soirée.

Vidéo consultable sur :

www.facebook.com/LaChasseACourre/videos/654500088349336/



Vautrait De La Vallée de La Charentonne



13 juillet, 16:47

Pour tous les passionnés de trompe, que vous soyez confirmés ou débutants, parmi ses nombreuses animations, Beaumont-Le-Roger, Terre de Vénérie, accueillera cette année le Championnat de Normandie de Trompes de chasse.



DIM., 11 AOUT A 09:00

Championnat De Normandie

Beaumont-le-Roger

45 personnes intéressées

★ Intéressé(e)



8

4 commentaires

Les événements sont consultables également sur l'agenda en ligne de la FITF :
<https://fitf.org/calendar/>



Depuis avril 2015, date à laquelle le projet français a été validé et inscrit par le ministère de la Culture français au patrimoine national, plusieurs pays ont eux aussi obtenu leurs reconnaissances nationales respectives.

Chaque pays a une histoire qui lui est propre avec notre instrument. L'histoire démontre que dans chaque pays, la vénerie a non seulement permis de donner un second souffle à la trompe mais également de sauvegarder sa pratique.

Il ne m'est pas possible d'exposer ici tout le dossier international, celui-ci n'étant pas encore finalisé. J'invite pourtant ceux qui souhaiteraient en avoir un aperçu réaliste à prendre connaissance du dossier initial ayant servi de base à ce projet patrimonial.

Dans ce dossier de dix-huit pages la vénerie y est régulièrement mentionnée et la pratique de la trompe de chasse est très bien expliquée. Une vidéo y est attachée dans laquelle participent deux équipages expliquant l'utilisation de la trompe lors des laisser-courre.

Pour autant, l'élément ou sujet principal du dossier n'est pas la vénerie. Il n'appartenait pas à la FITF de partir sur cette voie. Évoquer son rôle dans l'histoire et la vie actuelle de la trompe, oui, mais pour la transmission de « l'Art Musical du Sonneur de Trompe » il y a également d'autres pistes sur lesquelles nous travaillons depuis des années, archives à l'appui.

Est-ce pour autant que nous avons décidé de tourner le dos à une partie de notre histoire, au monde des veneurs ou des chasseurs ? Faut-il pour autant accuser la FITF et plus précisément ses dirigeants de vouloir renier la trompe de chasse et son utilisation associée à la vénerie ? Ceux qui le pensent et qui défendent cette mauvaise rumeur sont dans l'erreur.

Notre maladresse est d'avoir traduit en français une lettre de soutien d'un pays partenaire dans lequel la vénerie traditionnelle n'est plus pratiquée. Ce qu'ils appellent chez eux « vénerie moderne » : quelques chiens courants, des chasseurs à tir avec des piboles mais malheureusement plus de trompes de chasse... Le manque de temps et de concertation entre notre commission culturelle et notre conseil d'administration est l'une des causes de certaines incompréhensions. J'en assume la pleine et entière responsabilité.

Pour conclure sur le sujet, je pense que ceux qui sont venus à Divonne-les-Bains, ou qui ont pu lire nos dernières revues ou qui parcourent régulièrement notre site, peuvent témoigner du fait que la vénerie est toujours aussi présente tant dans nos manifestations (épreuves typiquement vénerie comme la Louvière, l'épreuve à cheval, l'épreuve Piqueux et le fait que fanfares d'animaux et de circonstances font traditionnellement partie des fanfares imposées dans la plupart des catégories) que sur nos supports de communication.

Antoine de La Rochefoucauld

Consultable sur :

[https://fitf.org/note-d-information-a-destination-des-veneurs/?](https://fitf.org/note-d-information-a-destination-des-veneurs/?fbclid=IwAR1yJEzfE9dxC9LvPFqAPxXfwZAd1JnJp9j7sETEQn8yj0X3OGYGeS7ZFs)

[fbclid=IwAR1yJEzfE9dxC9LvPFqAPxXfwZAd1JnJp9j7sETEQn8yj0X3OGYGeS7ZFs](https://fitf.org/note-d-information-a-destination-des-veneurs/?fbclid=IwAR1yJEzfE9dxC9LvPFqAPxXfwZAd1JnJp9j7sETEQn8yj0X3OGYGeS7ZFs)

La petite gazette des grandes associations

À LA FITF

*Fédération Internationale des Trompes
de France*

APRÈS LA PARUTION dans nos colonnes du dossier « *L'art musical des sonneurs de trompe* » (PLC n° 779 de février-mars) et l'avis de M. Hubert Heinrich (PLC n° 780 d'avril-mai), M. Antoine de la Rochefoucauld, président de la FITF, faisant usage de son droit de réponse, nous a adressé ce courrier :

« *L'Art Musical des Sonneurs de Trompe* » dans lequel l'association, que j'ai l'honneur de représenter, fut directement mise en cause. La FITF conteste vivement ces allégations désobligeantes et infondées en raison d'un manque évident d'informations préalables suffisamment éclairées. Cet article fait suite à un article « *Plus de Lien entre la Trompe et la Vénérie ?* », paru curieusement dans la rubrique « *Nos Amis* » de la Revue *Vénérie* du 4^e trimestre 2018 en reprenant les mêmes arguments et les accentuant même sous forme de sentence. Sur le « *prétendu* » reniement de la trompe de chasse et de son utilisation associée à la vénerie, il convient de préciser que dans « *Le Fichier D'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel* » communiqué au Ministère de la Culture Français qui a permis en 2015 de faire partie du Patrimoine immatériel Culturel Français, la vénerie n'est nullement oubliée car sur les 22 pages de ce document, un peu plus de 25% mettent en avant des références précises sur la vénerie. Ce document pourra être prochainement consulté sur notre site : www.fitf.org

Par conséquent, sur le principe de la candidature UNESCO, il est évident que la FITF ne changera pas de stratégie, ne fera pas de marche arrière et en aucun cas ne retirera son dossier de candidature. La FITF est une association qui tient particulièrement à son indépendance et elle tient à la conserver sans devoir se plier à une quelconque pression extérieure et encore moins à une injonction. La vénerie française est toujours présente dans nos manifestations qu'elles soient régionales ou nationales :

- épreuves typiquement vénerie comme « *La Louvière, L'Epreuve à Cheval, L'Epreuve Piqueurs, l'Epreuve Veneurs* ». Dans le passé, était organisé une Epreuve Equipages, malheureusement abandonnée faute de concurrents déclarés ;

- lors de ces manifestations, nous avons à cœur d'inviter des Equipages de Grande et Petite Vénerie pour permettre au public de les admirer dans leurs présentations ;

- les fanfares de chasse (animaux et circonstances) sont très souvent choisies par les concurrents, quelle que soit leur catégorie ;

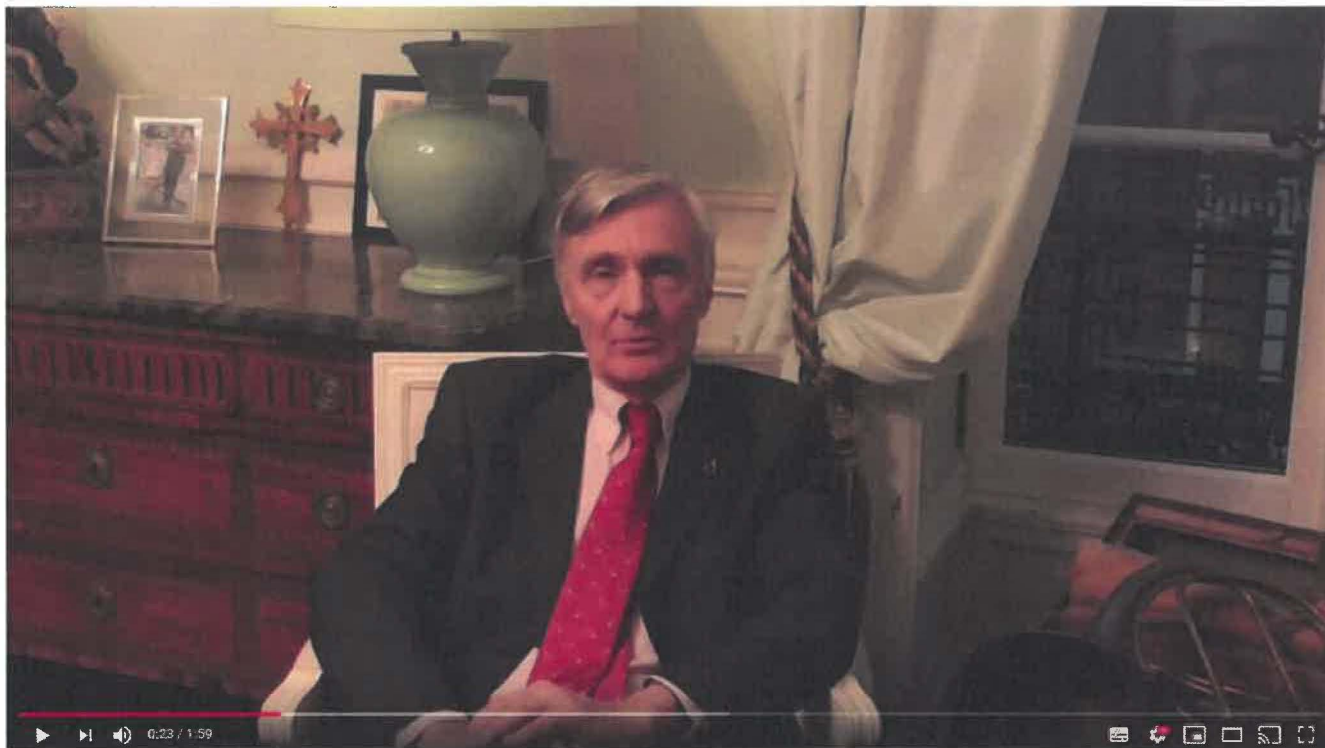
- les fanfares de chasse font traditionnellement partie des fanfares imposées en solo dans la plupart des catégories du Brevet du Sonneur à la 2^e Catégorie. De plus, lors des finales du Championnat

de France et du Championnat International où trois fanfares sont à sonner, il y a toujours une fanfare de chasse. Souvent dans le Concours Sociétés, une fanfare de chasse doit être sonnée ;

- les sonneurs, même s'ils ne sont pas adhérents de la Société de Vénerie, sont souvent amenés à participer au cérémonial des curées des équipages dont ils suivent les laisser-courre et participent souvent bénévolement aux messes de Saint Hubert.

Antoine de La Rochefoucauld

→ annexe 9



Interview Luc Avot, Président de la commission communication FITF

97 vues

👍 0 🗨️ 2 ➦ PARTAGER 📌 ENREGISTRER ⋮



Venerie TV

Ajoutée le 30 janv. 2017

Catégorie

People et blogs

S'ABONNER 3,9 K

Visible sur :
www.youtube.com/watch?v=_hLHGhCKs3U&t=24s

11/07/2019



Portrait – Enguerrand Couvent, Administrateur



« C'est par la vénerie au sein de l'Équipage du Vieux Chêne que je suis venu à la trompe et ces deux passions sont pour moi indissociables. J'ai obtenu mon brevet en 1995 et suis actuellement en 2nde catégorie. J'affectionne tout particulièrement les épreuves de vénerie et c'est en 2018 à Divonne-les-Bains que j'ai remporté l'épreuve à cheval. Aujourd'hui je sonne également au sein des Trompes de l'Ouche, qui m'ont permis de découvrir l'univers de la trompe de groupe.

Après avoir assumé plusieurs mandats de délégué départemental pour la Loire (42), j'ai souhaité aujourd'hui devenir administrateur afin de pouvoir conserver le lien entre la trompe et la vénerie au sein de la FITF. Ces deux passions restent complémentaires à mes yeux et c'est ensemble que nous réussirons à faire de notre trompe un élément fédérateur. »

Consultable sur :
fitf.org/timeline/portrait-enguerrand-couvent-administrateur/

Événement sur :
fitf.org/wp-content/uploads/2019/07/journée-trompes-et-venerie_famille-Couvent.pdf



FITF - Fédération Internationale des Trompes de France

...

21 février · 🌐

La commission académique vient de sélectionner les fanfares imposées à l'occasion du festival international de Lamotte-Beuvron. Les voici :

Sélection 5ème catégorie : Le Vol-Ce-L'Est

Sélection 4ème catégorie : Le départ pour la chasse

Sélection 3ème catégorie : La rentrée au chenil

Sélection 2ème catégorie : La vue

Championnat des dames : La Maine toujours

Championnat de France sélection : Le souvenir des douves

Championnat de France finale : La Pascal Bouclet

Championnat international : La Pierre Berthier

Duo 5,4,3ème catégorie : La troisième tête

Duo 2,1ère catégorie : L'équipage du Rallye des Ambarres

Trio : La Rallye d'Avaugour

  62

36 commentaires 24 partages



Aurélien Jamet Étonnant quand même pour une fédération qui oublie de dire dans l'historique de l'instrument qu'il est l'instrument de communication de la vénerie de voir autant de fanfare imposées issue de la vénerie !!!

J'aime Répondre 21 sem



^ Masquer 12 réponses



FITF - Fédération Internationale des Trompes de France

Bonjour Monsieur, je vous encourage à consulter cette page:
<https://fitf.org/note-dinformation-a-destination-des.../>



FITF.ORG

Note d'information à destination des veneurs - Le site Officiel de...

J'aime Répondre 21 sem



FITF - Fédération Internationale des Trompes de France

Bien cordialement,

J'aime Répondre 21 sem



Aurélien Jamet Bonsoir, Monsieur

Je m'étonne juste que sur votre site dédié au grand public vous oublier, j'imagine malencontreusement ... , au niveau de l'historique le lien qu'il existe entre la trompe et la vénerie. Je pense que votre instrument sans l'utilisation en vénerie ne serait jamais arrivée jusqu'à notre siècle ou alors serait presque anecdotique. Votre note d'information n'explique pas l'oubli de votre site internet !! Vous avez décidé de vous détourner de la vénerie c'est votre choix mais au moins admettez le. Un autre petit exemple, lors de vos concours (que vous greffer sur des fêtes de chasse organisée pour beaucoup par des équipages de vénerie en laissant l'organisation se débrouiller pour vous trouver des lots, des stand etc...) on voit de plus en plus de sonneur sonné en costume cravate que en tenue !! On dit toujours qu'il n'y pas de vénerie sans trompe mais je pense l'inverse est encore plus vrais.

J'aime Répondre 21 sem





Romain Renard Pour information, sachez que depuis 2016, la FITF organise son festival international seule sans se "greffer" sur une fête de chasse. 2016 et 2017 à Lamotte Beuvron et 2018 à Divonne les bains. Dans chaque cas la vénerie était dignement représentée et mise en valeur avec des équipages comme le Rallye Combreux, Rallye Vouzeron, équipage du vieux chêne et d'autres que j'ai oublié. Des épreuves spéciales veneurs ont été mises en place, une épreuve louvière, une épreuve piqueux ainsi que le retour de l'épreuve à cheval. Je ne vois pas comment la FITF efface son lien avec la vénerie.

A titre personnel, je suis sonneur et président du Debuche de Paris pratiquant la trompe musicale avec des partitions et d'autres instruments et également membre du Rallye St Eustache chassant le chevreuil en forêt de Montargis. Je ne me sens pas du tout concerné par ce débat.

Malheureusement ce débat existe par des gens comme vous qui eux ont fait leur choix de pratique de l'instrument... ouvrez votre esprit trompistique. Nous vous attendons au prochain championnat dans nos épreuves vénerie nous vous accueillerons avec plaisir. Bien à vous et à votre service pour répondre à vos questions.

J'aime · Répondre · 20 sem



Thomas Latour Romain Renard bravo pour ce bon commentaire ! 🍌

J'aime · Répondre · 20 sem



Aurélien Jamet Romain Renard, cela n'explique pas pourquoi il n'y a rien sur la vénerie dans l'historique de la trompe sur le site de la Fitf. Et je pense que le festival de la fitf ne se greffe plus sur les fêtes de la chasse tous simplement car le budget demandé par la fitf était trop important par rapport à ce que cela ramenait comme spectateur au différentes fêtes. Et je peut me tromper mais si la fitf demande a des équipages de venir sur le festival c'est simplement pour pouvoir attirer des spectateurs autres que les sonneurs eux mêmes, leurs familles et amis. Car pour avoir participé à plusieurs festivals si on enlève les sonneurs et leurs familles il ne reste pas grand monde.

J'aime · Répondre · 20 sem



Aurélien Jamet sans parler que les sonneurs ne jouent plus le jeu, c'est La Croix et la bannière pour les faire sonner la messe durant les fêtes.

J'aime Répondre 20 sem



1



Romain Renard Aurélien Jamet je suis d'accord avec vous sur le côté attractif d'un festival de trompe de chasse. La FITF réfléchit et prend tous conseil pour s'améliorer. En revanche je ne suis pas d'accord avec vous en ce qui concerne les équipages. La FITF a à cœur de montrer la trompe de chasse au plus large de ses capacités et utilisation. Ainsi lors des derniers championnats nous avons pu avoir de la trompe de groupe, de la trompe avec d'autres instruments, des solos, des épreuves dames, vétérans, louvarts, à cheval, piqueux, ton pour chien, duos, trios... je trouve que la trompe est représentée dans sa plus large utilisation et que la vénerie a largement sa place dans ce festival d'où la présence d'équipage.

En ce qui concerne l'histoire de la FITF qui vous chagrine tant, j'avoue ne pas l'avoir lu car en ce qui concerne la grande majeure partie des sonneurs, ils sont comme moi et associent de fait la trompe à la vénerie. Arrêtons de se poser la question de savoir d'où vient la trompe? À qui elle appartient? Faites confiance à la FITF, elle ne renie en aucun cas son utilisation en vénerie. Par contre vous serez certainement d'accord avec moi sur le fait que la société de vénerie annonce la trompe de chasse comme l'outil de communication en vénerie, mais il serait bien de voir plus de trompe à cheval dans les équipages car la majorité des veneurs utilisent malheureusement la pibole... à mon grand regret car la plupart de nos grands champions étaient des veneurs... vive la trompe de chasse, de vénerie et de musique !!!

J'aime Répondre 20 sem



1



Romain Renard Aurélien Jamet alors pourquoi ne pas faire sonner la messe aux sonneurs des équipages. Cela pourrait être sympa. Mais je suis d'accord avec vous que les sonneurs sont de plus en plus difficiles à mobiliser. Sans doute du à l'esprit de compétition.

J'aime Répondre 20 sem



Aurélien Jamet Romain Renard vous pensez pas que les fête sollicite déjà assez les équipages alors que les sonneurs ne font que profiter des installations pour leur concours sans rien rendre en retour même pas leurs entrées. Alors sonner une messe je pense que c'est la moindre des choses. Si il n'y a plus de fête de chasse je me demande bien où vous pourrez faire vos sélection.

J'aime · Répondre 20 sem



Romain Renard Aurélien Jamet je suis effectivement d'accord avec vous sur ce point là. Je sonne celle de Fontainebleau et son tableau finale avec les equipages dès que possible. Heureusement ce que vous évoquez n'est pas present dans toutes les fetes de chasse où en generale les sonneurs participent au show et l'ambiance de la fete.

J'aime · Répondre 20 sem



Aurélien Jamet Romain Renard oui c'est vrais que les sonneurs participaient à l'ambiance mais il y a 20 ans. Heureusement que encore quelques un sonnent encore en dehors des concours mais c'est pas la majorité loins de la. Des fête j'en fait 4 a 5 par ans je vois bien l'évolution concours finis trompe dans l'etuis !!

J'aime · Répondre 20 sem

Discussion visible sur :

www.facebook.com/TrompesdeFrance/posts/1190287334461670